

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2020

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Claire CARRARO, Fabien ACKER adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Valérie MEJSNEROWSKI, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB, Cathy WAGNER.

Membres excusés : Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. Christian KLIPFEL

Mme Anne ZYTO donne procuration à M. Fabien ACKER

M. Christophe HECKMANN donne procuration à M. Christophe SCHIMPF, Maire

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 06/07/2020 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le 29/06/2020 et par courrier le 30 juin 2020 avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2020
- Réunions, rencontres et manifestations

2. COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Désignation des membres extérieurs des commissions communales
- Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Désignation de la CCI

3. CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

- CCAS de Hohwiller
- CCAS de Soultz-sous-Forêts

4. AFFAIRES FINANCIERES

- **Vote du Budget Primitif**
 - Subventions 2020
 - Contributions aux organismes intercommunaux
 - Budget primitif 2020 : sections de fonctionnement et d'investissement
 - Budget annexe de l'écoquartier
 - Budget annexe du lotissement de Hohwiller
 - Budget annexe du lotissement « Bergerie »
- Autorisation de consultation pour une délégation de service public de fourrière automobile

- Subvention exceptionnelle pour l'association Soultz Imagin'
- Fixation des tarifs pour l'école de musique
- Fixation des tarifs pour la Saline

5. PROJET ET TRAVAUX

- Projet d'aménagement de l'ancienne propriété Funrock
- Projet d'achat du bâtiment situé 1 rue du Frohnacker

6. RESSOURCES HUMAINES

- Heures supplémentaires du 8 mai et lors des élections municipales
- Modification du RIFSEEP dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19
- Modification de la durée hebdomadaire de service pour des enseignants artistiques
- Création d'un poste de catégorie B dans le domaine culturel

7. URBANISME

- Numérotation rue des vignes
- Numérotation de la future extension du Leclerc
- Numérotation rue du Frohnacker
- Numérotation impasse des 7 fontaines
- Projet de convention avec le SICTEU dans le cadre du projet impasse des 7 Fontaines

8. DIVERS

- Mesure du gaz Radon par l'ES
- Mise à disposition du local de l'office de tourisme pour la période estivale
- Prochaines réunions et manifestations

Avant de commencer la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire explique que Mme Anne ZYTO et M. Christophe HECKMANN adjoints au maire, rejoindront la réunion plus tard car ils sont actuellement en réunion avec les élus du département, au sujet des subventions allouées aux communes avant le passage à la collectivité européenne d'Alsace.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le compte rendu.

- Réunions, rencontres et manifestations

09-06-2020

- Réunion d'information avec les experts sur la bretelle affaissée

10-06-2020

- Réunion de bureau à la Communauté de Communes

12-06-2020

- Rencontre avec M. Garcia (Agence Immobilière de l'Outre-Forêt)

13-06-2020

- Rencontre avec M. Frey et M. Mochel de l'église évangélique

14-06-2020

- Rencontre avec le président du théâtre alsacien

15-06-2020

- Présentation de la caserne des pompiers par le Lieutenant Kaetzel

16-06-2020

- Rencontre avec les notaires
- Conseil d'école (élémentaire)

17-06-2020

- Marché trimestriel, 1^{er} fois place du général de gaulle, les commerçants était contents
- Présentation éclairage LED par M. Scherer
- Réunion de fin de chantier avec l'entreprise Laeuffer à l'école maternelle
- Conseil de Fabrique : plusieurs demandes notamment une convention pour le chemin cyclo-piétonnier derrière le presbytère. Le muret endommagé lors des travaux MDA, assurance église qui prend en charge. Sécurisation du cube à fioul pour éviter qu'il ne soit siphonné.

19-06-2020

- Installation du SYCOFOSE

20-06-2020

- Rencontre avec M. et Mme MARTIN pour leur projet impasse des 7 fontaines.

20-06-2020

- 1^{er} mariage post-confinement

23-06-2020

- Rencontre avec M. WERLY (Maire délégué de Birlenbach) et M. KOEPF (Maire de Drachenbronn)

24-06-2020

- Rencontre avec le Major Iacobucci (gendarmerie de Soultz-sous-Forêts), il n'y a pas de grande inquiétude mais les rondes sont accentuées par rapport au bruit la nuit.
- Présentation éclairage public LED par l'entreprise ECLATEC
- Rencontre avec ES pour la mesure de Radon dans la commune

25-06-2020

- Installation du syndicat des eaux de Soultz-sous-Forêts, nouveau président Dominique STOHR.

26-06-2020

- Echange téléphonique par rapport à la consommation supposée de protoxyde d'Azote par les jeunes. Pour le moment le phénomène n'est pas présent dans la commune.
- Assemblée Générale du club de quilles « La boule d'or », 55 ans d'existence.

29-06-2020

- Réunion avec le Sictu, Berest, Eurovia pour l'assainissement d'un terrain impasse des 7 fontaines.
- Conseil d'école (maternelle)

30-06-2020

- Réunion de la commission des Finances

01-07-2020

- Rencontre avec la Maire de Lobsann et son 1^{er} Adjoint sur la réfection d'un chemin forestier.
- Rdv avec les architectes et le promoteur "Perspectives" pour le pôle tertiaire du centre-ville.
- Conseil communautaire

03-07-2020

- Réunion d'installation OMACSL

POINT 2 : COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Désignation des membres extérieurs des commissions communales

Le Maire fait part au conseil municipal que des personnes extérieures ont manifesté leur souhait de faire partie de différentes commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE les membres des différentes commissions comme suit :

▪ **FINANCES**

Responsable : Dominique STOHR

Membres du conseil municipal :

Michel FILLIGER, Alfred RINCKEL, Guy ALBOUI, Pierre MAMMOSSER, Christian KLIPFEL, Valérie MEJSNEROWSKI

Membres extérieurs : Monique BRACONNIER, André NIESS

▪ **PROJETS ET TRAVAUX**

Responsable : Anne ZYTO

Membres du conseil municipal :

Christian KLIPFEL, Michel FILLIGER, Christophe BUSCHE, Suzy GENTHON, Michèle CECCHINI, Guy ALBOUI, Alfred RINCKEL, Rudy RENCKERT, Valérie MEJSNEROWSKI, Michel MATHES

Membres extérieurs :

André NIESS, Stella MARTIN, Jean KOCHER, Albert DILLMANN, Sylvie CULLMANN, Roland CLAUSS, Jean-Marc SCHMITT

▪ **SPORTS ET ASSOCIATIONS**

Responsable : Christophe HECKMANN

Membres du conseil municipal :

Christian KLIPFEL, Michel FILLIGER, Christophe BUSCHE, Michel MATHES, Anne MATTER, Cathy WAGNER, Suzy GENTHON

Membres extérieurs : Roland CLAUSS

▪ **COMITE DE PILOTAGE DES ACTIVITÉS CULTURELLES**

Responsable : Claire CARRARO

Membres du conseil municipal :

Valérie MEJSNEROWSKI, Cathy WAGNER, Pierre MAMMOSSER, Christian KLIPFEL, Lucienne HAAS, Michèle CECCHINI

Membres extérieurs :

Daniel HOELTZEL, Raymond FRANCK, André NIESS,

▪ **SERVICES A LA PERSONNE**

Responsable : Claire CARRARO

Membres du conseil municipal :

Cathy WAGNER, Michèle CECCHINI, Christian KLIPFEL

Membres extérieurs :

Stella MARTIN, Nathalie BRAHIMI, Gabrielle KOCHER, Catherine LECOUFFE, Caroline WODLI, Jacqueline CLAUSS

▪ **SCOLAIRE**

Responsable : Claire CARRARO

Membres du conseil municipal :

Michel FILLIGER, Lucienne HAAS, Suzy GENTHON, Christian KLIPFEL, Michèle CECCHINI, Cathy WAGNER, Anne MATTER

Membres extérieurs :

Stella MARTIN, Caroline WODLI

▪ **COMMUNICATION, DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET ÉVÈNEMENTIEL**

Responsables : Christophe HECKMANN

Membres du conseil municipal :

Christian KLIPFEL, Michèle CECCHINI, Cathy WAGNER, Michel FILLIGER, Valérie MEJSNEROWSKI, Anne MATTER

Membres extérieurs :

Roland CLAUSS, Jean-Marc SCHMITT

▪ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

Responsable : Dominique STOHR

Membres du conseil municipal :

Christian KLIPFEL, Lucienne HAAS, Pierre MAMMOSSER

Membres extérieurs :

Dominique FRANCK, Albert DILLMANN, Nathalie BRAHIMI, Gabrielle KOCHER, Daniel HOELTZEL

▪ **FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS ET ENVIRONNEMENT**

Responsable : Fabien ACKER

Membres du conseil municipal :

Cathy WAGNER, Valérie MEJSNEROWSKI, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Christian KLIPFEL, Rudy RENCKERT

Membres extérieurs :

Muriel MEYER, Sylvie CULLMANN, Jean-Marc SCHMITT, Jean-Louis BOSSU

▪ **URBANISME ET HABITAT**

Responsable : Anne ZYTO

Membres du conseil municipal :

Anne MATTER, Alfred RINCKEL, Christian KLIPFEL, Michel FILLIGER, Guy ALBOUI

Membres extérieurs :

André NIESS, Monique BRACONNIER, Jean-Marc SCHMITT

▪ **CIMETIÈRE**

Membres du conseil municipal :

Christian KLIPFEL, Lucienne HAAS

Membres extérieurs : Nathalie BRAHIMI, Guy VOGEL

▪ **DES JEUNES**

Responsable : Christophe SCHIMPF

Membres du conseil municipal :

Anne MATTER, Valérie MEJSNEROWSKI, Isabelle MULLER, Cathy WAGNER, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Christian KLIPFEL

Membres extérieurs :

Noah WAGNER, Gauthier ACKER, Célian GALLMANN, Frédéric WODLI

• **Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt a, dans sa séance du conseil communautaire du 18 septembre 2019, décidé d'instaurer le régime de fiscalité professionnelle unique (F.P.U.). Ce régime de fiscalité entraîne la substitution de la Communauté de communes à ses communes membres pour le vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises et la perception de l'intégralité de son produit (CVAE. CFE. TASCOM. IFER.TAFNB) les allocations - compensation versée aux communes en contrepartie de la suppression de la part salaires et

rémunérations de base de la taxe professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes perçoit le produit de la FPU.

Afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts des ressources opérées, un mécanisme d'attribution de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. A travers l'AC, la Communauté de communes a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opéré entre la Communauté de communes commune, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur Pierre Mammosser précise que cette commission s'occupe du transfert de charge mais peut également décider d'une convention avec les communes dans le cas où le paysage économique évolue.

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme membre de la CLECT pour représenter la commune :

Monsieur Christophe SCHIMPF, Maire de Soultz-sous-Forêts

Monsieur Dominique STHOR, adjoint au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE cette proposition

- **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Maire fait part au conseil municipal de la composition et des missions de la commission communale des impôts directs :

- **Composition de la commission communale des impôts directs** : la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. De nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit commissaires dans les communes de plus de 2000 habitants. Les huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

- **Missions de la commission communale des impôts directs** : en matière de fiscalité directe locale, la commission communale des impôts directs

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et biens divers) retenus pour déterminer la valeur locative des biens, imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties
- formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance
- donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation
- signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les personnes proposées pour la désignation, par le Directeur des services fiscaux, des membres titulaires et suppléants dans les différentes catégories de contribuables :

20h50 arrivée de Mme Anne ZYTO et M. Christophe HECKMANN

CATEGORIES DE CONTRIBUABLES REPRESENTES	DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES	DESIGNATION DES MEMBRES SUPPLEANTS
Contribuables soumis à la taxe d'habitation	Guy ALBOUI Christophe BUSCHE Suzy GENTHON Pierre MAMMOSSER	Claire CARRARO Michèle CECCHINI Anne MATTER Cathy WAGNER
Contribuables soumis à la taxe foncière (bâti)	Christophe HECKMANN Béatrice HOELTZEL Alfred RINCKEL Sabine STRAUB	Christian KLIPFEL Michel FILLIGER Michel MATHES Isabelle MULLER
Contribuables soumis à la taxe foncière (non bâti) . domiciliés dans la commune	Ernest ROTT	Fabien ACKER

. non domiciliés dans la commune	Dominique STOHR	Jean-Georges GORGUS
	Christian WAGNER	Philippe SPIELMANN
Contribuables soumis à la CFE	Didier BRAUN	Luc ACKER
	Laetitia BRESOLIN	Marc FROHN
	Christian CULLMANN	Benoit HESS
	Olivier SCHWEICKERT	Philippe PFEIFFER
	Daniel ZYTO	Georges SCHEIB

Le Maire précise que la commission est destinée à siéger dans les semaines à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE cette proposition

POINT 3 : CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

- CCAS de Hohwiller

Il comprend, outre le Maire délégué de Hohwiller, un nombre égal de conseillers municipaux et de membres nommés. (**3 membres élus et 3 membres nommés par le maire délégué**)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition suivante :

ORGANISMES	MEMBRES DÉSIGNÉS	FONCTION
CCAS DE HOHWILLER	HOELTZEL Béatrice	Présidente
	BUSCHE Christophe	Membre désigné par le CM
	MULLER Isabelle	Membre désigné par le CM
	RENCKERT Rudy	Membre désigné par le CM
	STUDY André	Membre désigné par le CM/UDAF
	EHLEIDER Céline en cours	Membre désigné
	MEINHARTH Elisabeth en cours	Membre désigné

- CCAS de Sultz-sous-Forêts

Il comprend, outre le Maire de Sultz-sous-Forêts, 4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition suivante :

ORGANISMES	MEMBRES DÉSIGNÉS	FONCTION

CCAS DE SOULTZ-SOUS-FORETS	SCHIMPF Christophe	Président
	WAGNER Cathy	Membre désigné par le CM
	STRAUB Sabine	Membre désigné par le CM
	CARRARO Claire	Membre désigné par le CM
	CECCHINI Michèle	Membre désigné par le CM
	THIERRY Brigitte	Membre nommé
	BORDIER Solange	Membre nommé (personnes âgées)
	LECOUFFE Catherine	Membre nommé (associations caritatives)
	HEUMANN Simone	Membre nommé (représentante CRESUS)

POINT 4 : AFFAIRE FINANCIERES

- Vote du Budget Primitif
 - Subventions 2020

Détail des différentes propositions (identique à 2019) :

- Participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans : 14.10€ / licencié
- Participation communale à la double licence des jeunes de moins de 18 ans : 17.27€ / licencié
- Aide aux associations ne bénéficiant pas d'un local dédié pour leurs activités : 178.85€
- Participation pour frais d'assurance du Club Vosgien : 6.95€ / licencié
- Aide location piste Club de Quilles : 1 282.61€
- Aide location terrain Club de Pétanque : 224.84€
- Aide organisation courses VCNA : 1 185.52€
- Chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- Subvention exceptionnelle de 100€ par manifestation pour les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la ville

Concernant les crédits attribués aux écoles pour les sorties éducatives :

- Ecole élémentaire : 13.86€ par élève sur la base de 227 élèves
- Ecole maternelle : 8.28€ par élève sur la base de 111 élèves

Le Maire précise que le nombre est indicatif par rapport au nombre de licence

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT les critères d'octroi d'une subvention de fonctionnement et les montants associés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les différentes propositions de participations financières de la commune auprès des associations, et vote les montants des subventions 2020 comme suit ;

PRECISE que ces subventions seront annexées au budget primitif 2020 ;

PRECISE que les montants inscrits pour les associations n'ayant pas effectué leur demande de subvention au moment du vote du budget primitif sont prévisionnels et conditionnés à une demande en bonne et due forme au cours de l'exercice 2020.

ASSOCIATION - ORGANISME	TYPE DE SUBVENTION	BP 2020 (en €)
AMICALE CYCLOTOURISTE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	818,01
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Fonctionnement 2020	357,70
ASSOC 100 POUR SANG	Fonctionnement 2020	900,00
ASSOC AIKIDO	Fonctionnement 2020	165,60
ASSOC DEFENSE ET PROMOTION LIGNE FERROVIAIRE	Fonctionnement 2020	178,85
ASSOC JEUNES SAPEURS POMPIERS	Fonctionnement 2020	352,59
BADMINTON CLUB OUTRE FORET	Fonctionnement 2020	606,45
CLUB DE FLECHETTES AU BOEUF	Fonctionnement 2020	178,85
CLUB DE PETANQUE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	275,20
CLUB DE QUILLES LA BOULE D'OR	Fonctionnement 2020	1 282,61
CLUB VOSGIEN SECTION SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	366,49
COCKTAIL MELODIES	Fonctionnement 2020	178,85
COMITE INTERPAROISSIAL POUR L'AMENAGEMENT DU PRESBYTERE	Fonctionnement 2020	2 999,95
CROIX ROUGE SECTION SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	536,55
ECOLE ELEEMENTAIRE DE SOULTZ-SOUS-FORET	Financement des sorties éducatives	3 145,84
ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS	Financement des sorties éducatives	918,88
FOOTBALL CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	1 269,32
HANDBALL CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	1 255,22
JUDO CLUB DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	578,25
LES CORS DES VOSGES	Fonctionnement 2020	178,85
LES COUREURS DE LA SALINE	Fonctionnement 2020	178,85
PEL MEL	Fonctionnement 2020	178,85
SKTAN CLUB	Fonctionnement 2020	239,76
TENNIS CLUB SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	84,62
TENNIS DE TABLE DE SOULTZ/S/F	Fonctionnement 2020	242,93
VELO CLUB NORD ALSACE	Fonctionnement 2020	1 406,68

- Contributions aux organismes intercommunaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les montants des contributions à verser aux organismes de regroupement intercommunaux pour l'année 2020 comme suit :

	Contribution 2020
SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE SOULTZ-SOUS-FORETS	20 362,88€
SIVU PISCINE	57 816,00€
SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES (SYCOFOSE)	34 425,00€
SYNDICAT DES VOSGES DU NORD	6 939,10€
SICTEU EAUX PLUVIALES	117 922,20€
	237 465,18€

- Budget primitif 2020 : sections de fonctionnement et d'investissement

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets ;

VU la délibération 2020-31 du conseil municipal du 4 mars 2020 décidant d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement 2019, soit un montant de 928 776,00€, au compte 1068 de la section d'investissement ;

CONSIDERANT les restes à réaliser 2019 et les autorisations de programme en section d'investissement ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2020 présenté lors de la commission finances du 30 juin 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 6 abstentions (Christian KLIPFEL (ayant procuration de Mme HAAS), Valérie MEJSNEROWSKI, Michel MATHES, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL) :

ADOpte le budget primitif 2020, par nature et par chapitre, en équilibre réel comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	3 245 614,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT :	2 456 659,98€
TOTAL BUDGET PRINCIPAL :	5 702 273,98€

PRECISE que les dépenses et les recettes ont été évaluées de manière sincère et n'ont fait l'objet d'aucune majoration ou minoration ;

PRECISE que le remboursement des annuités en capital de la dette, pour un montant de 262 500,00 €, est couvert par des ressources propres en section d'investissement.

Le détail par chapitre est annexé à la présente délibération.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 014 003,00	0,00	1 066 012,00		1 066 012,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	983 002,00	0,00	1 065 532,00		1 065 532,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	507 380,00	0,00	523 421,00		523 421,00
Total des dépenses de gestion courante		2 544 385,00	0,00	2 684 965,00		2 684 965,00
66	Charges financières	115 500,00	0,00	93 650,00		93 650,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	13 900,00		13 900,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		15 000,00		15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 689 885,00	0,00	2 807 515,00		2 807 515,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	895 042,49		423 099,00		423 099,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			15 000,00		15 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		895 042,49		438 099,00		438 099,00
TOTAL		3 584 927,49	0,00	3 245 614,00		3 245 614,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **3 245 614,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	311 560,00	0,00	270 573,00		270 573,00
73	Impôts et taxes	2 169 494,00	0,00	2 265 867,00		2 265 867,00
74	Dotations, subventions et participations	702 674,00	0,00	582 652,00		582 652,00
75	Autres produits de gestion courante	84 200,00	0,00	76 000,00		76 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 277 928,00	0,00	3 220 092,00		3 220 092,00
76	Produits financiers	30,00	0,00	22,00		22,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	25 500,00		25 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 307 958,00	0,00	3 245 614,00		3 245 614,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		3 307 958,00	0,00	3 245 614,00		3 245 614,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **3 245 614,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	10 740,00	15 000,00		25 740,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	8 000,00		8 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 115 393,79	179 754,72	502 488,20		682 242,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 145 393,79	190 494,72	525 488,20		715 982,92
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00	263 500,00		263 500,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	52 266,11	11 767,00	7 000,00		18 767,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	352 266,11	11 767,00	270 500,00		282 267,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 497 659,90	202 261,72	795 988,20		998 249,92
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 710,10		35 299,00		35 299,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 710,10		35 299,00		35 299,00
	TOTAL	2 526 370,00	202 261,72	831 287,20		1 033 548,92
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					1 423 111,06
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 456 659,98

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	430 627,41	191 805,35	13 185,00		204 990,35
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	740 340,51	0,00	390 018,63		390 018,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	1 170 967,92	191 805,35	403 203,63		595 008,98
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	183 000,00	0,00	418 477,00		418 477,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	627 589,17	0,00	928 776,00		928 776,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	270 000,00		40 000,00		40 000,00
	Total des recettes financières	1 081 589,17	0,00	1 388 253,00		1 388 253,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 252 557,09	191 805,35	1 791 456,63		1 983 261,98
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	895 042,49		423 099,00		423 099,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			15 000,00		15 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 710,10		35 299,00		35 299,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	923 752,59		473 398,00		473 398,00
	TOTAL	3 176 309,68	191 805,35	2 264 854,63		2 456 659,98
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 456 659,98

Monsieur Mammosser explique qu'il faudrait mener une réflexion sur le complexe sportif, car la commune est doublement impactée notamment concernant la maîtrise des coûts de fonctionnement du complexe sportif.

Monsieur Alfred Rinckel, demande quels sont les travaux prévus pour la voirie en fonctionnement ?

La municipalité lui répond que plusieurs réfections de voirie sont prévues dont le détail est le suivant :

Monsieur Rinckel précise que lors de la commission finances, il avait fait une remarque concernant l'absence d'une ligne pour les travaux du presbytère protestant.

Monsieur Stohr lui explique que la visite du bâtiment a eu lieu, et que la municipalité était agréablement surprise du bon état de l'intérieur, mais un rafraîchissement est nécessaire. Ces travaux pourront être effectués début d'année prochaine pour être capable d'accueillir une personne en septembre 2021. Monsieur le Maire précise qu'il va prendre contact avec les instances de l'église pour discuter du devenir du presbytère.

- Budget annexe de l'écoquartier

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets ;

VU la délibération 2020-32 du conseil municipal du 4 mars 2020 décidant d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement 2019, soit un montant de 23 976,60€, à l'article 002 de la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2020 présenté lors de la commission finances du 30 juin 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2020, par nature et par chapitre, en suréquilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	222 524,27€	241 500,87€
SECTION D'INVESTISSEMENT	420 048,54€	420 048,54€
TOTAL	642 572,81€	661 548,41€

PRECISE que les dépenses et les recettes ont été évaluées de manière sincère et n'ont fait l'objet d'aucune majoration ou minoration ;

Le détail par chapitre est annexé à la présente délibération.

COMMUNE SOULTZ SOUS FORETS - 67 - ECO QUARTIER SOULTZ SOUS FORETS	BP 2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	123 515,00	0,00	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion courante	123 515,00	0,00	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	5 000,00	0,00	5 000,00		5 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	128 515,00	0,00	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	207 524,27		207 524,27		207 524,27
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	5 000,00		5 000,00		5 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	212 524,27		212 524,27		212 524,27
	TOTAL	341 039,27	0,00	222 524,27		222 524,27

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	222 524,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	42 954,65	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	42 954,65	0,00	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	327 189,27		212 524,27		212 524,27
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	5 000,00				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	327 189,27		212 524,27		212 524,27
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		327 189,27		212 524,27		212 524,27
TOTAL		327 189,27	0,00	212 524,27		212 524,27

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	207 524,27
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	420 048,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	327 189,27	0,00	212 524,27		212 524,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	212 524,27		212 524,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	212 524,27		212 524,27
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	207 524,27		207 524,27		207 524,27
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		207 524,27		207 524,27		207 524,27
TOTAL		534 713,54	0,00	420 048,54		420 048,54

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	420 048,54

- Budget annexe du lotissement de Hohwiller

VU les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 précisant les règles comptables et de présentation des budgets ;

VU la délibération 2020-24 du conseil municipal du 5 février 2020 approuvant la création d'un budget annexe pour le prolongement du lotissement « Les Roses » à Hohwiller

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2020 présenté lors de la commission finances du 30 juin 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2020, par nature et par chapitre, en équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	7 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT :	7 000,00€
TOTAL :	14 000,00€

PRECISE que les dépenses et les recettes ont été évaluées de manière sincère et n'ont fait l'objet d'aucune majoration ou minoration ;

Le détail par chapitre est annexé à la présente délibération.

- Budget annexe du lotissement « Bergerie »

Le budget annexe du lotissement de la bergerie, n'étant pas encore créé par une délibération du conseil municipal, ce dernier ne peut être voté.

Il sera créé lors du conseil municipal de septembre 2020 et voté en octobre 2020.

- Autorisation de consultation pour une délégation de service public de fourrière automobile

CONSIDERANT l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui définit la délégation de service public comme « un contrat de concession, au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix » ;

CONSIDERANT que la convention de délégation de service public avec la fourrière automobile GARAGE VINCENT est arrivée à terme depuis le 1^{er} août 2017 ;

CONSIDERANT les principes de la gestion du service et les caractéristiques des prestations que le délégataire devra assurer, annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe du renouvellement de la concession de service pour la gestion de la fourrière automobile ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure de mise en concurrence telle que définie à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, qui conduira à la désignation de l'exploitant de la fourrière automobile ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNEXE : PRINCIPES DE GESTION DU SERVICE ET CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS DELEGUEES

Le délégataire devrait assurer les prestations suivantes :

- l'enlèvement des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes pour mise en fourrière
- le gardiennage des véhicules
- le classement des véhicules, le cas échéant par un expert agréé
- la restitution des véhicules
- la mise à disposition des véhicules pour leur destruction par une entreprise habilitée.

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification. Aucune clause de reconduction n'est prévue.

Le délégataire devra bénéficier d'un agrément préfectoral pour exécuter les activités de gardien de fourrière. Il devra également disposer de l'ensemble des moyens humains, matériels et fonciers et assurer le financement de l'intégralité des dépenses nécessaires à l'exploitation du service.

La rémunération du délégataire sera exclusivement déterminée par la perception auprès des propriétaires des véhicules des tarifs municipaux pris sur la base de l'arrêté du 2 août 2019 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile. Les tarifs sont les suivants :

FRAIS de fourrière	CATÉGORIES de véhicules	MONTANT (en euros)
Immobilisation matérielle	Voitures particulières	7,60
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Opérations préalables	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Enlèvement	Voitures particulières	120,18
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,7

Garde journalière	Voitures particulières	6,36
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

L'enlèvement sur le territoire de la commune est effectué à la demande et sous la responsabilité du Maire. L'enlèvement concerne tous les véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.

Lorsque des enlèvements de véhicules sont réalisés à la demande d'une commune et que le propriétaire et l'assureur demeureront inconnus ou introuvables, malgré les recherches effectuées, la commune concernée assurera la rémunération forfaitaire, le cas échéant, du professionnel du secteur privé auquel elle a fait appel dans le cadre de la procédure de mise en fourrière (R.325-29 du Code de la Route). Cette intervention est effectuée à titre gracieux avec autorisation de vente ou de destruction.

Pour les véhicules classés en catégorie « épave » par l'expert automobile, la commune a l'opportunité de demander que les véhicules de cette catégorie puissent être enlevés à titre gracieux, par une entreprise agréée pour accueillir les véhicules hors d'usage en vue de leur destruction.

- **Subvention exceptionnelle pour l'association Soultz Imagin'**

VU la délibération 2020-18 du conseil municipal du 5 février 2020, attribuant une subvention exceptionnelle de 12 000,00€ à l'association Soultz Imagin pour l'organisation du spectacle « La Traversée du temps » dans le cadre des festivités 1870 ;

CONSIDERANT la demande d'avance d'un montant de 2 000,00€ reçue le 2 juin 2020, cette avance permettra à l'association d'effectuer les premières dépenses nécessaires à la fabrication des décors du spectacle, dont les représentations ont été reportées à 2021 au regard du contexte sanitaire ;

Monsieur Michel FILLIGER, président de l'association Soultz Imagin, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Valérie MEJSNEROWSKI et Rudy RENCKERT)

APPROUVE le versement d'une avance de 2 000,00€ à l'association Soultz Imagin ;

PRECISE que la subvention sera imputée en 6748 « Autres subventions exceptionnelles » ;

PRECISE que le versement du solde de la subvention sera conditionné à la réalisation des manifestations ;

PRECISE que l'avance versée pourrait faire l'objet d'une demande de remboursement par la commune si les manifestations n'avaient pas lieu.

- **Fixation des tarifs pour l'école de musique**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs d'inscription à l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ- S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Jardin musical	27.00€	30.50€
Eveil musical	54.00€	61.00€
Formation musicale	54.00€	61.00€
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123.00€	138.00€
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138.00€	156.00€
Cours collectif de chant de 45 minutes	72.00€	81.00€
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29.00€	36.00€
Chorale des jeunes	Gratuit	Gratuit
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	48.00€	54.00€
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour cours instrumentaux et formation musicale	- 21.00€	-21.00€
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre d'une même famille pour chorale adultes	-4.00€	-4.00€
Enfants atteints d'un handicap :		
Instruments d'harmonie ou percussions	100.00€	115.00€
Autre instrument ou chant	115.00€	133.00€

PRECISE que ces tarifs sont trimestriels.

Mme Valérie MEJSNEROWSKI demande ce qu'il en est de la facturation des cours par rapport à la situation sanitaire du Covid 19.

Monsieur le Maire explique que le 3^{ème} trimestre n'est pas facturé, et que les cours ont repris depuis début juin jusqu'à la mi-juillet en compensation.

- Fixation des tarifs pour la Saline et communaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs de la saison culturelle 20/21 et les autres tarifs, applicables au relais culturel la saline, comme suit

Les tarifs de la saison culturelle

		Adulte	Réduit*	Jeunes* Social*
Billetterie Classique	Spectacle tout public	14 €	12 €	6 €
	Spectacle jeune public	6 €		
	Spectacle scolaire maternelle et élémentaire	6 €	6 €	5 € 7 € avec le bus
Tarifs spéciaux hors abonnement	My Land	18€	10€	
	Spectacle de la KDB	13 €	11 €	6 €
	Les Histoires d'a.	6 €		
	Revue de la Choucrouterie	23 €	21 €	6 €
Abonnements	Classique 4 spectacles + 1 offert **	44 € (spectacle supplémentaire à 11 €)		
	Libre 4 spectacles + 1 offert **	44 € (spectacle supplémentaire à 11 €)		
	Jeunes 4 spectacles + 1 offert **			20 € (Spectacle supplémentaire à 5 €)

*Tarifs réduits : abonnés aux scènes du Nord, groupe de plus de 10 personnes

*Tarifs jeunes : jusqu'à 25 ans

*Tarifs social : chômeur, personne en situation de handicap

** Les spectacles suivants ne sont compatibles avec l'offre 1 spectacle offert dans le cadre des abonnements : Revue de la choucrouterie, Micky et Addie, My Land

Les autres tarifs - Sur grand écran

(Billets vendus exclusivement à La Saline)

	Adulte	Réduit***	Jeune
Cinéma	5 €		3 €*
Ciné des petits	6 €		4 €*
Opéra	11 €		6 €**
Connaissance du Monde	7.5 €	6.50 €	4.50 €*

*Jusqu'à 15 ans

** jusqu'à 25 ans

*** Tarifs réduits : Dans le cadre de l'abonnement aux 4 projections Connaissance du Monde

A noter que Connaissance du Monde est en train d'évoluer vers un autre nom mais que le service restera le même.

Monsieur Rudy RENCKERT demande pourquoi le ciné des petits est plus cher que le ciné « normal ». Mme Claire CARRARO lui explique que le ciné des petits est une prestation complète sur une demi-journée avec des animations extérieures et des animations assurées par la médiathèque de la commune.

PROPOSITION TARIFS 2020 – AUTRES SERVICES COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs des autres services communaux comme suit :

	PROPOSITION 2020
PHOTOCOPIES	
Tout public NB	0,20 €
Tout public (photocopie document de la mairie)	0,10 €
Tout public couleur A4	0,30 €
Tout public couleur A3	0,50 €
Associations NB	0,10 €
Associations couleur A4	0,20 €
Associations couleur A3	0,40 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE SOULTZ SOUS FORETS	
- <i>tombe simple (2m x 1m)</i>	

15 ans	50,00 €
30 ans	100,00 €
50 ans	250,00 €
- tombe double (2m x 2m)	
15 ans	100,00 €
30 ans	200,00 €
50 ans	500,00 €
COLUMBARIUM	
15 ans	900,00 €
30 ans	1 200,00 €
50 ans	2 550,00 €
Intervention sur case (ouverture et fermeture)	30,00 €
CAVURNES	
15 ans	1 000,00 €
30 ans	1 300,00 €
50 ans	3 000,00 €
HEURE OUVRIER	29,00 €
VENTE	
- marché trimestriel ou commerce ambulant	1,00 €/ml
- vente camion	100,00 €
KERMESSE	
Auto-scooter	240,00 €
Mini scooter	87,00 €
Circuit des neiges	150,00 €
Manège pour enfants	87,00 €
Château fantôme	87,00 €
Dance city	150,00 €
Manège Tagada	150,00 €
Trampoline	60,00 €
Piscine bulle sur eau	42,00 €
Mare aux canards	21,00 €
Stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	42,00 €
Divers appareils	87,00 €
Gaufres - crêpes – boissons – glace	42,00 €

POINT 5 : PROJET ET TRAVAUX

- Projet d'aménagement de l'ancienne propriété Funrock

Le projet de pôle de santé et tertiaire, situé sur l'ancienne propriété Funrock, est confié à l'entreprise de promotion Perspective, au cabinet d'architecture Oslo et la SERS qui soutient la commune dans sa qualité de maître d'œuvre.

Au commencement du projet, un recensement des besoins a été fait par la SERS auprès des professionnels de santé, du paramédical et du secteur tertiaire.

Plusieurs personnes ont montré de l'intérêt pour ce projet et notamment l'étude notariale de Soultz-sous-Forêts. Cependant, aujourd'hui, ces derniers ne souhaitent plus intégrer le programme disposant d'un autre projet sur la commune.

L'aménagement du pôle avait été pensé en grande partie pour correspondre aux demandes des notaires, qui étaient, le principal investisseur.

L'entreprise Perspective et l'architecte doivent, à présent, repenser le projet pour correspondre au mieux aux standards demandés par les professions de santé.

De plus, des études supplémentaires de sol, ont démontré que le site a un sol poreux jusqu'à 7 mètres de profondeur à partir des fondations.

Cette donnée importante doit être intégrée dans la réflexion globale car les aménagements nécessaires pour une construction avec ce type de sol, engendrent un surcoût très important.

Aujourd'hui, le projet en l'état ne correspond plus aux besoins des investisseurs possibles, il est demandé au conseil municipal de mener une réflexion globale sur le projet en lui-même, notamment concernant les places de stationnement (possibilité d'en faire au niveau de la propriété Schneider), le devenir exact du projet (pôle de santé, ou mixte avec du tertiaire).

Le promoteur reviendra vers la municipalité courant du mois de juillet afin de présenter un projet plus adapté aux nouvelles circonstances.

Le nombre de mètre carré va être adapté en fonction du nouveau projet, soit à la hausse soit à la baisse. Le prix brut projeté restera le même, à savoir, 2.080 euros sans parois.

Le conseil municipal propose d'examiner la nouvelle proposition avant de se positionner sur la proposition d'achat de la propriété des notaires.

Le rétro planning annoncé par l'entreprise Perspective est le suivant ;

Fin juillet : nouveau projet présenté

Octobre : début de la publicité pour la commercialisation

- **Projet d'achat du bâtiment situé 1 rue du Frohnacker**

Lors du conseil municipal de février 2020, le conseil municipal en place, s'était positionné favorablement pour l'achat de la propriété située 1 rue du Frohnacker.

Cet achat permettait d'avoir un espace concentré au centre-ville, suffisant et accessible pour la création du pôle de santé et de services.

Aujourd'hui, vu les nouvelles données, il est demandé au conseil municipal de mener une réflexion quant à la pertinence d'achat de ce bâtiment, par rapport au projet futur du pôle de santé.

POINT 6 : RESSOURCES HUMAINES

- **Heures supplémentaires du 8 mai et lors des élections municipales**

Heures supplémentaires de dimanche / 8 mai 2020 (Impression et pliage de l'ACTUS)

	Nombre d'heure	total
Hentsch Valérie	14h à 19h	5h
Gorsy Adeline	10h30 à 12h30	
	13h00 à 19h30	8h30

Heures complémentaires

Hebting Muriel	14h à 17h	3h
Strassel Catherine	14h à 19h	5h

Heures de dimanche : 15 mars 2020 1^{er} tour des élections municipales

Heures supplémentaires de dimanche :

	Nombre d'heure	total
Gorsy Adeline	10h00-13h00	
	14h00-23h30	12h30

Heures complémentaires

Strassel Catherine	17h00 à 20h30	3h30
--------------------	---------------	------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les heures supplémentaires effectuées par les agents
PRECISE que le règlement se fera sur la paie de juillet 2020

• Modification du RIFSEEP dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19

Avenant à la délibération prise par le conseil municipal le 10 janvier 2018 et relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte, des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. (RIFSEEP)

Le nouveau régime indemnitaire mis en place se compose de deux parts :

- Une indemnité liée aux fonctions aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- Et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Concernant l'IFSE, un régime de modulation selon l'absentéisme a été prévu dans la délibération qui stipule notamment que : l'IFSE est maintenue intégralement en cas de congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, de maternité, pour adoption, pour accident de service, pour maladie professionnelle.

En revanche, l'IFSE sera suspendue à partir du 11^{ème} jour à raison de 1/30^{ème} en cas de congé de maladie ordinaire. Le calcul s'opère sur une année civile. La modulation d'absentéisme de l'IFSE ne suit pas le sort du traitement.

Concernant le CIA, les modulations selon l'absentéisme sont les suivantes : le CIA est maintenu intégralement en cas de congés de maladie professionnelle, de maternité, de paternité, pour adoption, pour accident de service. En revanche le CIA sera suspendu à partir du 11^{ème} jour à raison de 1/30^{ème} en cas de congés de maladie ordinaire. Le calcul s'opère sur une année civile.

Le CIA est suspendu intégralement en cas de congés de longue maladie, longue durée, grave maladie.

La modulation d'absentéisme du CIA ne suit pas le sort du traitement.

CONSIDERANT la pandémie de corona virus.

CONSIDERANT la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui supprime à compter de sa date de promulgation (24 mars 2020) le délai de carence pour tous les arrêts de travail liés à une maladie et ceci pour l'ensemble des régimes (général, agricole spéciaux dont celui de la fonction publique) pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents publics, le Centre de Gestion invite les collectivités et leurs groupements à délibérer afin de permettre le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congés de maladie ordinaire atteints du coronavirus.

CONSIDERANT que la délibération pourra à titre exceptionnel revêtir un caractère rétroactif à compter du 1^{er} février 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congés de maladie ordinaire atteints du coronavirus

PRECISE que cette délibération, à titre exceptionnel, est rétroactive au 1^{er} février 2020

PRECISE que les régulations indemnitaires, pour les agents déclarés atteints du COVID 19 à compter du 01/02/2020 seront effectuées sur les paies d'août 2020.

- **Modification de la durée hebdomadaire de service pour des enseignants artistiques**

Les contrats des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Les effectifs ayant changé, deux contrats voient leur durée hebdomadaire de service évoluer. La professeure de piano a deux élèves en moins, sa DHS passe de 17h30 à 16h30.

Le professeur de « pratiques collectives » fait 3h30 de moins par semaine, sa DHS passe de 9h à 5h30.

Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 ^e classe non titulaires			
3.Piano Chorale adultes	16h30	IB 429 - IM 379	4 ^e
6.Trombone Baryton Pratiques collectives	5h30	IB 528 - IM 452	9 ^e

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la fixation des rémunérations assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe, telles que proposés.

PRECISE que la modification est à appliquer à compter du 2 mars 2020 (3^e trimestre)

AUTORISE le Maire à signer les contrats.

- **Création d'un poste de catégorie B dans le domaine culturel**

Madame MAURER est adjoint administratif titulaire, classée à l'échelon 05 depuis le 05.12.2017.

Elle a été nommée rédacteur stagiaire à compter du 4 septembre 2019 à raison de 35/35èmes en position de détachement pour donner suite à la réussite du concours de rédacteur territorial (liste d'admission du 9 février 2016, liste d'aptitude cdg68 du 18 février 2016).

Le 2 janvier 2017, l'agent avait exprimé par courrier son souhait d'évoluer dans son poste (suite à la diversification de ses tâches et à l'extension de ses responsabilités).

Afin de pouvoir nommer l'agent sur son nouveau grade et après un an de stage, le conseil municipal doit s'exprimer sur la **création d'un poste de rédacteur** territorial dans les termes suivants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020, pour exercer les fonctions de chargée de communication à la Ville de Soultz-sous-Forêts.

PRECISE le grade, l'échelon et l'indice indemnitaire comme suit :

Grade : Rédacteur

Echelon 3 (depuis le 19/10/2019)

Indice : IB 388 IM 355

Une déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès des services dédiés.

En ce qui concerne **le poste d'adjoint administratif**, c'est au conseil municipal de déterminer si le poste doit être supprimé ou conservé pour un futur recrutement. Le poste ne peut être supprimé qu'après la prononciation de la titularisation.

POINT 7 : URBANISME

- Numérotation rue des vignes

Le propriétaire de la parcelle 101 section 37 projette de construire une maison bi-famille et une maison individuelle sur sa parcelle. La réflexion porte sur la numérotation, soit de l'ensemble des deux maisons, soit de chacune des deux maisons. Les parcelles adjacentes portent le numéro 30 et 28 rue des Vignes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE le 32 A à la maison bi famille en première ligne

ATTRIBUE le 32 B à la maison individuelle en deuxième ligne

- Numérotation de la future extension du Leclerc

Lors des précédentes réunions du conseil municipal, il a été décidé de nommer la rue de la future extension Leclerc, rue Georges Chrétien ROSENTRITT. Aujourd'hui, il est nécessaire de lui attribuer un numéro. Actuellement aucun bâtiment n'est affecté à cette rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE le numéro 2 à l'extension du Leclerc.

- Numérotation rue Frohnacker

Le propriétaire de la parcelle 129 section 02 rue du Frohnacker, demande la numérotation de la future maison, il s'agit de la construction à l'arrière de la bâtisse au numéro 24.

Le conseil municipal, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE le numéro 24 A à ladite construction.

- Numérotation impasse des 7 fontaines

Il est nécessaire de procéder à la numérotation de la parcelle 126 section 3 impasse des 7 fontaines dans le cadre du futur projet de construction de maison d'habitation.

Actuellement les habitations sont numérotées comme suit :

1 ; 1A, 1B, 1C, 1D, 3, 3A

Le conseil municipal, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE le numéro 2 à ladite construction.

- Projet de convention avec le SICTEU dans le cadre du projet impasse des 7 fontaines

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement unitaire situé impasse des 7 fontaines, situé dans la zone UA du PLU, rendant obligatoire pour la commune de permettre le raccordement au réseau d'assainissement en bordure de terrain, il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le SICTEU.

Cette convention permettra d'obtenir les prix marchés négociés par le SICTEU et ce dernier aura la charge de l'exécution des travaux.

Le reversement, de la part communale, du montant des travaux s'effectuera sous forme de subvention d'équipement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de convention avec le Sicteu dans le cadre des travaux d'assainissement situé impasse des 7 fontaines pour la parcelle 126 section 3,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

- DIA

Pour information :

5/2020 Réception : 2 avril 2020 Propriétaire : SCI LES ABEILLES Terrain : 17, rue du Maire Geiger Acquéreur : M. et Mme Mathieu WOLFF	6/2020 Réception : 30 avril 2020 Propriétaire : Jean-Philippe HEINTZ-Stéphanie SOULA Terrain : 59, rue des Vignes Acquéreur : M. Nicolas LIESER – Mme Ophélie LEHMANN	7/2020 Réception : 11 mars 2020 Propriétaire : Marie-Claire LINCK Terrain : 7, rue de Lobsann Acquéreur : M. Vincent LINCK
8/2020 Réception : 22 mai 2020 Propriétaire : M. et Mme Jean WEISBECKER	9/2020 Réception : 22 mai 2020 Propriétaire : M. et Mme Jean WEISBECKER	10/2020 Réception : 10 juin 2020 Propriétaire : M. et Mme Jean VOSELMANN Terrain : 20, rue de Seltz

Terrain : Lieudit Meissacker – Section 35 – parcelle 62 Acquéreur : SOVIA	Terrain : Lieudit Meissacker – Section 35 – parcelle 62 Acquéreur : SOVIA	Acquéreur : M. et Mme Patrick BONNEWITZ
11/2020 Réception : 19 juin 2020 Propriétaire : IMMOBIO Terrain : 12, rue du Docteur Deutsch Acquéreur : SCI AM	12/2020 Réception : 22 juin 2020 Propriétaire : M. et Mme Raymond OTT Terrain : 31, rue de la Dîme Acquéreur : M. et Mme Kévin CLAEYS	13/2020 Réception : 23 juin 2020 Propriétaire : Mme Gertrude BAUER (veuve GOEHRY) Terrain : Lieudit Straeng – section 08 – parcelle 112 Acquéreur : M. et Mme Denis WAGNER
14/2020 Réception : 25 juin 2020 Propriétaire : Mme Elisabeth MERCKLING / Mme Annette MERCKLING Terrain : 9, rue des Barons de Fleckenstein Acquéreur : M. Pierre-Jean BRISACH	15/2020 Réception : 3 juillet 2020 Propriétaire : M. et Mme Daniel TRAUTMANN Terrain : 1, rue des Echevins Acquéreur : M. et Mme Michel SOLGADI	

POINT 8 : DIVERS

- Mesure du gaz Radon par l'ES

Au courant des mois d'octobre à décembre, l'ES va procéder à une prise de mesure du gaz Radon au sein de la commune. Cette recherche a pour but de vérifier l'exposition des habitants à ce gaz en raison de la présence de la centrale géothermique, ces vérifications ont été demandées par l'État.

Un capteur sera installé au niveau des ateliers municipaux et un autre chez un particulier.

- Mise à disposition du local de l'office de tourisme pour la période estivale

Dans le cadre du déploiement de l'Alsace VERTE, l'office de tourisme regroupant les 4 anciens OT du secteur, il est proposé de mettre à disposition des locaux de l'ancien office de tourisme situé rue des Barons de Fleckenstein à l'Alsace VERTE pour la création d'un accueil touristique Alsace VERTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de conventionner avec l'Alsace VERTE pour la mise à disposition du local de l'ancien office de tourisme situé rue des Barons de Fleckenstein,

DECIDE qu'une régularisation de la convention sera faite début septembre pour définir le montant du loyer,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

- Prochaines réunions et manifestations

- 8/07 réunion des maires de la communauté de communes à la Saline
- Vendredi 10/07 élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- 13/07 cérémonie de la fête nationale sur la place du général de gaulle, adaptée, allégée, début 20h30
CCID se tiendra au court de l'été
- 31 /07 : passage de la commission fleurissement pour l'évaluation des maisons 18h30 à la mairie
- 07/09 conseil municipal

La séance est levée à 23h10